

COMMUNE DE CUBIÈRES

48190 CUBIÈRES

**Séance du
15 avril 2025**

**Objet : Travaux de remise en état du
VC n°2 de Cubières suite aux dégâts
des eaux**

Date de convocation : 11/04/2025

Membres afférents au Conseil : 10

Date d'affichage : 11/04/2025

Membres en exercice : 10

Membres qui ont pris part à la délibération : 10

Le mardi 15 avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures et trente minutes, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le maire, Stephan MASSADOR.

Présents (10) : Monsieur Massador Stéphan, Monsieur Laurent Christian, Monsieur Folcher Joël, Monsieur Bargeton Pierre, Monsieur Coulet Joël, Monsieur N'DIAYE Julien, Monsieur Flouret Bruno, Madame Reboul Martine, Madame RIBIERE Valérie, Monsieur ROCHER Claude.

Madame Martine REBOUL a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire informe :

Suite à l'effondrement de chaussée important sur le VC 2 de Cubières, il a reçu pour les travaux à effectuer deux devis d'entreprises :

- L'Entreprise Chardès
- L'Entreprise Colas

Après avoir détaillé le devis de chacune ainsi que le délai prévu des travaux, considérant qu'il s'agit d'un axe routier important :

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal décide :

- **DE CONFIER** les travaux à l'Entreprise Colas à plusieurs titres :

Cette entreprise a fourni un devis moindre par rapport à celui proposé par l'Entreprise Chardès, mais propose également des délais plus courts pour les travaux.

Ainsi fait et délibéré le 15 avril 2025.

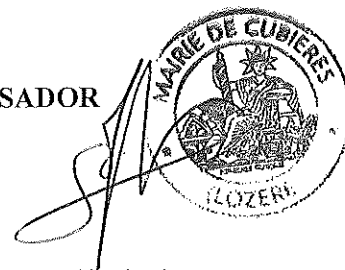
La secrétaire de séance,

Martine REBOUL



Le Maire,

Stéphan MASSADOR



Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le



ID : 048-214800534-20250415-DELIB_2025_13-DE